

## SYNTHESE REUNION CTT 12 ET 13 JANVIER 2019

Ouverture de la réunion par Monsieur Jean Claude METANS président de la CNEAC

Bonjour et bienvenue à notre réunion des présidents de CTEAR et des CTT 2019.

Merci pour votre présence.

Comme il est de tradition en ce début d'année, au nom de la CNEAC et en mon nom, je vous souhaite une excellente et heureuse année 2019 que vos souhaits se réalisent ainsi qu'à ceux qui vous sont proches.

Je salue avec beaucoup de plaisir Messieurs Pascal HINQUE et Marc MEYER, présidents de Territoriales qui sont venus se joindre à nous, marquant ainsi toute l'attention qu'ils portent à nos multiples activités.

L'année 2018 a été marquée par la disparition de Christian GUILLEMARD et Yvan BOUDIER. En leur mémoire, je vous demande une minute de recueillement.

Quelques changements ou nominations ont été opérés en 2018, que ce soit chez nos présidents de CTEAC ou chez nos CTT (Président de Commission Technique Territorial et Coordinateur Technique Territorial), notre secrétaire général vous en donnera la liste dans un petit moment. Nous devons reconnaître mais c'est ainsi, qu'un certain nombre de territoriales n'ont pas nommé de président de CTEAC afin de coordonner les très nombreuses activités de nos multiples disciplines toujours croissantes notamment en matière d'éducation canine.

Je vous remercie pour l'activité que vous avez déployé dans vos régions en 2018. Grace à vous, la CNEAC a parfaitement accompli sa mission. Je sais que votre tâche n'est pas toujours facile mais vous savez surmonter les obstacles. C'est pour moi l'occasion de rappeler le rôle du CTT

Afin de palier à ce manque, il a été demandé à ces territoriales de nommer un CTT, qui a pour mission :

- D'animer TOUTES les diverses disciplines gérées par la CNEAC sur le territoire pour lequel il (ou elle) est nommé en relation étroite avec la territoriale et les clubs.
- De proposer à la C.N.E.A.C des stages de moniteurs d'éducation canine.
- De promouvoir la formation, et proposer des stages de moniteurs d'agility et des modules 2<sup>ème</sup> degré.
- De perfectionner les moniteurs avec la mise en place de stages « Ecole du Chiot » et « Méthode naturelle d'éducation et comportements gênants »
- De mettre en place des stages de perfectionnement en invitant des techniciens reconnus dans leur discipline.
- De mettre en place avec les conventions ville/S.C.C. des tests d'aptitude à l'éducation sociale du chien.
- De vulgariser le « Certificat d'aptitude à l'éducation sociale du chien », véritable reconnaissance de la S.C.C. à tous les maîtres qui font l'effort de venir dans nos clubs d'éducation et d'utilisation éduquer leur compagnon à mieux vivre dans notre société.

- D'assurer la liaison avec la Canine territoriale au travers de la commission éducation et activités cynophiles
- D'informer les clubs en transmettant les documents qui lui sont remis ou communiqué sur le site « [activites-canines.com](http://activites-canines.com) » et d'organiser des journées d'information.

Merci pour votre attention.

### **Intervention de R. Rauwel**

Les changements chez nos présidents de CTEAC et CTT

Basse Normandie : Thierry Jeannot – Franche Comte : Graziella GODIN – Eure : Mr FALLER Jean Marc -  
 Maine Anjou : Mme Cathy DOUGET - Présidente de la CTEAC - Vendée : Monsieur Pineau Jacques -  
 Champagne Ardenne : Mme Julie FLOIRAS - Présidente de la CTEAC Mme Dominique MASSON –  
 Bourbonnais – Cantal – Haute Loire – Puy de dôme : Madame Delphine MILLET Présidente de la CTEAC  
 Mme Christine RIVAL

La saisie du calendrier est très importante (beaucoup de rectifications cette année) Le comité de l'ACT valide les calendriers que la commission lui présente.

Il faut transmettre au secrétaire général de la C.N.E.A.C au plus tard le 01/12/2019 le calendrier annuel :  
 Concours toutes disciplines.

Pour les concours :

Le juge peut être modifié par le club

S'il manque le nom du ou des juges au moment de l'ouverture des inscriptions : il n'est pas possible de s'inscrire au concours

Le règlement de l'organisation d'un concours a été revu lors de la dernière réunion de la commission en novembre 2018

Pour les stages : s'il manque des intervenants ou le coût du stage ils ne sont pas validés.

La liste des moniteurs va être envoyée aux CTT pour une première correction (adresse, changement de club etc.) et ceux qui n'apparaissent pas dans la liste pourront transmettre leurs documents.

Rappel de la procédure de contestation d'un jugement :

- Dépôt auprès des organisateurs d'un courrier relatant les faits contestés et d'un chèque de caution le jour du concours (10 fois le montant de l'engagement) l'organisateur devra délivrer un reçu avec heure de dépôt.
- Pour des constatations concernant le non-respect du règlement il faut écrire au GT Juges même si on n'est pas directement concerné par les faits constatés. Cela vaut aussi pour les mauvais comportements de certains concurrents.

### **Questions :**

**Comment est nommé le CTT ?** : choisi et nommé par sa Territoriale

**Si plusieurs concours en même temps : qui doit décider ?** : le CTT ne peut avoir qu'un pouvoir de persuasion

**Problèmes avec les demandes de jugements étrangers** : délai avec la SCC ou avec les ONC étrangères

**Demande de licence et justificatif : Faut-il garder la validation pour les CTT ?** : oui car cela permet de faire un premier contrôle et faire des modifications

**Faut-il garder la licence sous sa forme actuelle ?** : sa présentation peut être demandée à l'étranger mais on peut réfléchir à une autre forme.

### **GT INTERNET par David POWELL**

- Nouveau membre du Gt : Stéphane JOURDEUIL ; Philippe GASTAL ne s'occupe que de la photothèque.
- Evolution de la partie transmission (achat nouveau routeur en cours)
- Attention à la diffusion de musique avec « YouTube » en direct oui mais pas de rediffusion possible

### **GT CANICROSS par Alain VELAY**

- 4 activités
- 30 COURSES par an
- 190 en 2012 à 1493 licences en 2017
- 80 à 100 concurrents par course

Intervention de Chantal GODIMUS, (membre du GT Canicross) sur la fédération qui regroupe principalement les chiens de traîneaux

- Les GPF en principe en septembre mais en 2019 ce sera en juillet en montagne
- Dynamiser la discipline via les CTT

**Section canicross dans un club** : mettre en place des challenges inter régions

Règlement canicross a un peu évolué pour se mettre au diapason avec les autres fédérations

**Catégorie Handi avec VTT** : oui avec assistance électrique

Stage de moniteur canicross (avoir MEC1)

Formation de directeur de courses : en 2016 (6 dont 2 encore stagiaires)

Cursus de directeur a été revu

GPF cani-cross 2019

Manque des noms de directeur de course pour saisir sur le calendrier

Adapter les conditions climatiques à la météo

Problèmes d'inscription pour les licenciés CNEAC sur les courses FLSC

Wamirun :180 CANICROSS et 800 CANI MARCHE

### **GT Informatiques et Licences par Jean Denis DEVINS**

Présentation des onglets sur lesquels les clubs ont la main pour faire les modifications (adresse lieu du concours, mode de paiement etc.)

Ne pas oublier d'enregistrer les modifications

Prévoir 2 à 3 mois avant la validation par Lydia

### **Questions :**

**Age requis pour le passage MEC 1 à établir : 18 ans**

**Nombre maxi par stages : des dérogations possibles ?** : 30. Dérogation accordée (en faire la demande) uniquement pour le stage 3 où des gens recalés peuvent venir (4/5 maxi)

Discussion autour des équivalences entre MEC 1 et entraîneur de club

**Pourquoi les stages de remise à niveau ne concerneraient pas tous les licenciés CUN et CNEAC ?** : la prise en charge par la CNEAC des frais de déplacements des formateurs et les frais vétérinaires sont entièrement pris en charge par la CNEAC ce qui représente un coût important

**Est-il légal de demander à être membre de la canine pour avoir droit à une subvention pour faire un stage** : Une adhésion est un acte volontaire mais si une territoriale demande des obligations elle est libre, il est compréhensible qu'une association subventionne en priorité ses adhérents.

Présentation de l'outil performance

50 % des paiements par carte bleue

En 2011 naissait Progesco mais avec toutes les évolutions une réécriture du programme est en cours pour 2020

**Comment faire si les gens ne paient que le jour du concours ou pas ?** : laisser le libre choix à chaque club de gérer

### **Présentation du GT ATTELAGE par Gérald DELALANDE**

- Pour les chiens de + 50 cm au garrot
- Coût d'un parcours 1000 € environ
- Groupe de Travail : Mme Dolle, Mme Lacroix et Mr Sarazin
- 20 concours en 2019
- Mme Aziere et Mme Bourson nouvelle déléguée
- Examineur démission de Gilles AYMARD et Tessier, Nouveau Mr Sarazin
- Mise à jour du règlement de l'attelage pour l'harmonie (référence historique de l'utilisation du chien comme cheval du pauvre)
- Epreuves d'obstacles et Epreuves de régularité
- Mise à jour du cursus d'examineur
- Formation théorique (75/100) et 4 formations
- Mise à jour des conditions générales définition de la discipline et des épreuves

Mise en place de formation de secrétariat de concours

Formation examinateur sur 2 jours avec plan du tracé du parcours d'obstacles terrain 30X40

Formation Monitorat à Nérondes (20 personnes)

Initiation aux techniques de l'attelage

Retour sur le GPF ATTELAGE 2018 : organisation parfaite

Pour 2019 réunion d'examineurs tous les 2 ans le 7 mars à Ballan Mire

Refonte du brevet (accent sur la sociabilité)

Championnat de France et GRAND PRIX de France en même temps

Revoir le contenu du monitorat

**Questions :**

**A quel âge on peut mettre le harnais ? :** 7/8 mois en libre et pour l'attelage 9 mois

**Cout de la charrette de travail ? :** 250 € environ

**GT AGILITY par Maryannic JOURDEN**

Le GT Agility s'est réuni les 5 et 6 janvier et proposera ses réflexions et propositions à la prochaine réunion de la commission. Les décisions doivent convenir à l'ensemble des agilitistes. Il a pour préoccupation actuelle de chercher des pistes pour l'avenir de l'Agility. Le nombre important de compétiteurs et leurs aspirations différentes font qu'il est important d'y réfléchir : les sélectifs EO-AWC ont répondu à la demande des compétiteurs de grade 3 qui visent l'international, mais une réflexion doit être aussi engagée pour les autres grades.

**TOUS LES POINTS SUIVANTS ONT ETE ABORDES ET DISCUTES AVEC LES CTT MAIS AUCUNE DECISION N'A ETE PRISE SAUF LE DERNIER POINT CONCERNANT LA COUPE**

- **Les pistes de travail concernent :**

- Le problème des débutants : Que fait-on pour les grades 2 ? : Equipes qui stagnent en grade 2 ?
- Niveau des épreuves en standard ?
- Avenir de nos clubs ; devenir des monitorats agility ? club déserté car pas de moniteurs et certains clubs délivrent des licences de complaisance
- Problème de toisage ? : qui toise ?
- Problème des puces électroniques
- Problème de la catégorie D : bien définir surtout pour les chiens de « type »
- Revalorisation des Monitorat Agility ? plus de pratiques ?
- Remise à niveau dans les clubs et imposer d'avoir au moins un moniteur MAG 1 ?
- Problème du choix dans certains clubs de priorité aux grades 3 donc les grades 2 et grades 1 restent en attente
- 17 juges inscrits à la formation en juin prochain sur 65 juges : les CTT demandent la liste de ceux qui se sont inscrits
- Peut-on envisager des examens MAG 2 en candidature libre ?
- Proprioception où en est-on ? A voir avec Animo Concept s'il vient dimanche

- **Question des Handi :**

**Plus personne pour les regarder lors des finales. Et ils demandent de récompenser les 3 premiers au lieu du 1° uniquement :** difficile car le classement se fait par classe de handicap et non par catégorie

- Agility dite loisirs comment mettre ça en place et différencier ceux qui veulent aller vers l'international ?

Idée de faire un classement vétérans ? + 60 ans faire un classement scratch comme en canicross V1, V2 et V3 ?

Passage en grade 3 obligatoire ? Remplir les conditions mais avec une vitesse minimum et possibilité de redescendre ?

- Incompréhension du classement du trophée par équipe (attribution de points en fonction du classement)
- Pourquoi ne pas pouvoir faire des épreuves master en étant en grade 2 ?
- Idéal : 3 épreuves pour chaque grade soit 9 épreuves donc 9 parcours pour le juge : mission impossible avec le nombre de 100 concurrents
- Le Hooper pourrait s'adresser aux jeunes chiens, aux chiens plus âgés, aux maîtres ayant des difficultés à courir

- Finale du GPF semblable au CDF : envisager une modification de la super finale pour déterminer les vainqueurs du GPF ?
- Explication des sélectifs territoriaux : Regroupement par zone  
80% des grades 3 ont leur pointage mais il n'y a que 40 % des grades 2 qui ont leur pointage
- **Suppression de la coupe territoriale : mal comprise donc proposition de la remettre pour 2019**  
L'annonce en Janvier 2018, lors de la réunion annuelle d'information des C.T.T. d'un regroupement de territoriales, tout en conservant l'intégrité des territoriales à partir des 7 régions déterminées pour les sélectifs trophée par équipes, se traduisait dans le règlement 2019 par des sélectifs de zone, qualificatifs aux finales du Championnat de France et du Grand Prix de France d'agility, d'où l'abandon de la coupe. Nombre de C.T.T. conservant leur zone à l'identique ont souhaité garder cette coupe pour 2019. Cette coupe de zone peut donc être organisée dans les mêmes conditions de participation que les années précédentes. Un communiqué sera transmis par Maryannic JOURDEN responsable du G.T.A. à ce sujet

### **GT DOG DANCING**

- 71 % Free style contre 29%
- Championnat du monde au Pays Bas 1 équipe coachée par C MEDAUER
- GPF 2019 : 120 concurrents maxi avec un quota de 10 % de concurrents étrangers
- Championnat du monde 2019 en Allemagne
- Intervenante C.N.E.A.C. : Alexandra Creusot intervenante n'est pas dans la liste des intervenantes CNEAC, (cette question sera posée au G.T. concernée)
- Les stages de perfectionnement avec des intervenants étrangers, aux coûts très élevés ne sont pas considérés comme des formations dispensées par la C.N.E.A.C et ne seront plus mis en ligne

### **ASSURANCE**

- Cf tableau des franchises qui se trouve sur le site de la CNEAC
- Chien blessé pendant un concours : *montant maxi = 750 € avec une franchise de 50 €*

**Question : Pourrait-on augmenter la couverture ?** : Négociation d'une diminution des franchises ou augmentation des remboursements, le président va contacter notre assureur

- En 2018 : 38 sinistres 3824 € de payés pour indemnisation

### **GT FLYBALL**

Une réunion est prévue avec le GT nouvellement mis en place les 2 et 3 mars prochains

**Questions :**

**Pour organiser un Pass Flyball il faut 2 intervenants de 2 clubs différents et c'est bloquant dans certaines régions où peu de clubs pratiquent :**

**Est que les licences à la journée vont être rétablies ?**

Ces deux questions seront mises à l'ordre du jour de la réunion du G.T. les 2 et 3 mars prochains.

### **GT CHIENS VSITEURS** présentation par Arlette CATTOEN

- Difficulté pour les personnes pour s'inscrire sur les stages car ce ne sont pas des personnes habituées aux inscriptions dans les concours. Elles doivent trouver une personne dans le club pour leur expliquer ;

- **Questions :**
- **Quelle est la responsabilité du président ?** : Il signe les demandes de licences, s'assure que les documents vétérinaires sont actualisés, il signe les conventions avec les établissements.
- **La fiche N°4 doit-elle mentionner l'activité chiens visiteurs pour le club ?** C'est OBLIGATOIRE
- **Une personne sans licences CNEAC (ou un professionnel) peut-elle intervenir en même temps qu'une licencié chien visiteur ?** : Cela concerne la convention qui est établie avec l'établissement.
- **Un propriétaire peut-il intervenir avec 2 chiens en même temps ?** : non mais il est même conseillé d'être 2 personnes sur les interventions afin de permettre aux chiens de se reposer car c'est une activité très fatigante pour le chien
- **Si les conventions sont mal rédigées et les interventions non conformes, qui est responsable ?** : En cas de doute voir avec Eric Trivellin

- **LES HANDIS Présentation par Arlette CATTOEN**

Nombres handi sensiblement identiques en 2018 par rapport à 2017

Participation aux finales en légère baisse

- **Grands Evénements par Arlette CATTOEN**

Pour 2019 tous les lieux sont définis et en attente de confirmation par les ACT POUR LE CHAMPIONNAT DE France des Jeunes et pour le GPF Flyball

**Questions :**

**Les lieux des finales sont-ils visités ?** : Dans la mesure du possible oui mais quelquefois il y a des changements de dernière minute dus à des contraintes imposées par les mairies ou responsables des sites. Cela devient très difficile de trouver des lieux principalement pour la capacité d'accueil notamment des camping-cars.

La réunion se termine par un hommage particulier à Marc MEYER.

- Depuis 1995 au service de la SCHR
- 1995 Responsable du programme PROGAGIL ou il a informatisé tous les clubs de la région souvent avec son propre matériel.
- Depuis 1997 Président de la CREAC et membre du Comité.
- Vice-Président et depuis 2005 Président de la SCHR...2eme Président en durée avec 14 années d'activité de 2005 à 2019

Qui nous annonce une « retraite prochaine »